



Elaboration du Plan Local d'Urbanisme de la ville de Basse-Terre

Séminaire avec les élus - 13 septembre 2014

Développement économique et social et Equipement du territoire

Atelier 1

Madame PENCHARD Marie-Luce
Madame PHEDOL JARVIS Christiane
Madame MODESTE Yolande
Monsieur EDOUARD Fred
Monsieur GUIRIABOYE Hugues
Monsieur BATCHILA Jean-Pierre

Synthèse

■ Quel développement économique pour la ville ?

Le tourisme

- Le tourisme est un vrai levier économique pour la Ville de Basse-Terre, forte de son label de Ville d'Arts et d'Histoire, que l'on doit promouvoir à travers :
 - le développement de la croisière,
 - la mise en place de circuits touristiques permettant de découvrir la ville et son patrimoine, mais aussi son artisanat, ses petits métiers, ses restaurants...

• Malgré les annonces faites pour le développement de la croisière sur Basse-Terre, très peu de bateaux accostent. La ville est victime de la concurrence avec Pointe-à-Pitre et de la politique mise en place par la CCI qui fait de la Guadeloupe et de Pointe-à-Pitre une destination d'embarquement-débarquement liée à la proximité de l'aéroport Pôle Caraïbes (et aux taxes qui y sont perçues) aux dépens d'une destination d'escale où les touristes visitent, consomment de façon plus diffuse ...

L'intérêt de développer la croisière sur Basse-Terre pourtant maintes fois été évoqué tant les potentialités et la quiétude de cette ville sont reconnues. La perception depuis la mer de cette ville coloniale caribéenne demeure remarquable.

• Une réelle politique de promotion de la Ville et de ses abords doit être mise en place en partenariat avec l'office du tourisme. Le gîte touristique est le mode d'hébergement qui semble devoir être encouragé tant il favorise l'insertion dans la ville et sa découverte.

Un produit de type « Gîte et bus navette » pourrait être développé à destination des touristes pour découvrir la ville et plus globalement les qualités du Sud Basse-Terre.

Une nécessaire redynamisation commerciale de la ville

Redynamiser la fonction commerciale du centre suppose de redonner une place plus importante aux piétons dans une ville trop largement offerte à l'automobile.

A travers la requalification de l'espace public, il s'agit de reconsidérer le fonctionnement de certaines rues pour leur conférer un seul usage piéton, à l'instar de la rue piétonne du cours Nolvos qui doit être prolongée pour porter une animation urbaine nouvelle au cœur de la

ville. L'idée est ainsi de favoriser l'expression d'un centre commercial à ciel ouvert jusqu'au boulevard Félix Eboué.

L'aménagement en voie piétonne de la rue du Cours Nolivos est une expérience saluée par les commerçants qui la redoutaient lors de la présentation du projet ; loin de réduire la fréquentation, elle l'a encouragée et a favorisé une évolution de leurs chiffres d'affaires.

Dans le même esprit, le traitement de surface du marché sainte Thérèse doit inviter à le fréquenter.

L'aménagement de l'espace public doit participer à mettre la ville en scène et offrir aux commerces des espaces d'expression plus confortables (terrasses pour bars, glaciers...). En limitant l'espace alloué à l'automobile, c'est plus de confort offert aux piétons et aux échanges avec la ville et ses commerces.

La recherche d'un nouveau dynamisme et l'affirmation d'une nouvelle attractivité de la ville supposent que les commerces soient ouverts jusqu'à 21h. La ville doit offrir ses services après la sortie des écoles et des bureaux et ainsi inciter la population à la fréquenter.

Par ailleurs les animations dans la ville sont souhaitées à l'instar de la quinzaine commerciale...

Quartier d'animation populaire, Bas du bourg a perdu de son dynamisme. Il s'agit de préserver l'identité et le caractère de village au sein de la Ville que porte ce quartier, de favoriser sa redynamisation économique (selon les principes déjà évoqués) tout en l'ouvrant davantage sur son environnement urbain. Il s'agit de valoriser la pluralité d'expressions urbaines des quartiers de la ville en invitant à les fréquenter tout en préservant leur intimité et leur identité propre (à l'image de la Nouvelle-Orléans : modernité de la ville qui s'ouvre sur la ville ancienne et culturelle)

Les zones d'activités

La ville compte deux sites accueillant exclusivement des fonctions d'activités économiques :

- Calebassier (fonction commerciale, artisanale, industrielle)
- Desmarais (fonction commerciale)

La question du développement des activités économiques en ces lieux se pose comme un vrai pari, avec des opportunités qui s'annoncent liées au départ prochain du SDIS (Desmarais) sur St-Claude.

- La zone de Calebassier apparaît saturée ; un développement sur cette partie Nord-Ouest du territoire peut être exploré. Il supposerait d'apprécier les disponibilités au contact du quartier de Pintade ou sur le quartier de Rivière des Pères dans la perspective de développer un pôle économique avec la zone des Pères blancs de Baillif.
- La destination commerciale de Desmarais peut être complétée sur des terrains proches (Morne à Vaches) par le développement de fonctions de services (à voir) qui pourraient y être favorisées.
Ce site de Morne à vaches constitue la seule véritable opportunité foncière dans la perspective de développer une nouvelle vocation économique sur le territoire communal.

■ Quelle organisation des transports, des circulations et du stationnement ?

Stationnement

L'attractivité de la ville est liée à son accessibilité et à la qualité de circulation qui y est permise. Il convient de reconsidérer l'offre diffuse de stationnement développée au fil des voies qui s'avère insuffisante et participe à encombrer le centre par l'automobile.

La nouvelle orientation est en cours de réalisation via la construction d'un silo de 500 places en front de mer. Elle doit être complétée dans une logique intercommunale en favorisant le stationnement de grande ampleur à l'extérieur du centre-ville. Les opportunités existent comme sur l'espace du collège Campenon potentiellement disponible.

L'idée est de laisser les voitures à l'extérieur et de contraindre l'utilisation de grands parkings pour éviter qu'ils soient délaissés au profit d'un stationnement parfois anarchique en ville; il faut donc ne plus favoriser la voiture en ville (mauvaise politique aujourd'hui en matière de stationnement). Pour ce faire est annoncée la mise en place prévue d'une politique de contravention très contraignante sur le stationnement afin d'inciter les gens à stationner dans les grands parkings.

Traitement des voies

Le traitement des voies est une préoccupation pour que la ville et ses valeurs soient mises en scène :

- le traitement du boulevard Félix EBOUE doit recréer les perspectives visuelles (vers la Soufrière), valoriser les espaces autour de l'Artchipel. La possibilité d'élargir le boulevard, aux dépens des places de stationnement, lui conférerait une valeur de boulevard urbain plus marquée avec une part plus importante allouée aux circulations piétonnes.
- le boulevard littoral est traité en espaces de loisirs et de détente : cette dimension doit être accentuée tout le long du boulevard, par l'aménagement en marge de l'espace automobile de piste cycliste, avec, sur la promenade piétonne, des espaces d'animation aménagés (esplanades modulables) pour accueillir des activités de commerces, de services, ...
- le profil de certaines voies sont autant d'axes de perspectives à valoriser pour leur redonner des fonctions d'axes de référence à travers un traitement urbain ambitieux.

■ Les équipements

L'équipement de Basse-Terre est celle d'une ville-Préfecture, d'une ville centre de l'agglomération du Sud Basse-Terre qui historiquement a toujours concentré des appareils de santé, d'éducation, de culture, de sports, ..., de niveau intercommunal. Le niveau d'équipement est jugé suffisant, mais doit être optimisé.

Seule manque une salle de congrès, qui pourrait s'inscrire au dernier étage du parking en bord de mer, au niveau de la gare routière.

■ Logements

Les options affichées :

- Carmel, en bord de mer : privilégier les logements intermédiaires à R+2
- Montbazin : Logements avec densité forte sur l'est et logements intermédiaires sur l'ouest.

Atelier 2

Madame FONTAINE Annette
Madame FORT Sandrine
Madame LESTIN Lena
Monsieur BOUGHOUAL Jean
Monsieur DARLIS Frantz
Monsieur NICOLAS Aristide
Monsieur VERMOT de BOISROLIN Alfred

Synthèse

■ Quel développement économique pour la ville ?

Le tourisme

Basse-Terre est une ville dont le rapport avec la mer doit amorcer un nouveau développement économique essentiellement porté par le tourisme.

Le tourisme est pluriel sur Basse-Terre ; il se nourrit de l'histoire et de la géographie du territoire :

- Un tourisme de croisière supposant de confirmer Basse-Terre comme ville de croisière, avec la réalisation d'un projet de casino, d'hôtels de luxe, afin d'attirer les touristes d'Amérique du Nord. Ce tourisme de croisière est susceptible d'être un vecteur de développement d'un tourisme élargi (visite de la côte sous le vent, artisanat local...), d'un tourisme vert bien développé sur la Basse-Terre avec des activités basées sur la découverte de l'environnement naturel (plongée, traces, randonnées, canyoning, ...)
- Un tourisme religieux avec le quartier du Carmel comme lieu de pèlerinage (grotte du Carmel en cours de réhabilitation). L'office du tourisme travaille sur le développement d'un projet culturel.
- Un tourisme sanitaire : la Guadeloupe et Basse-Terre en particulier, peuvent constituer une destination privilégiée pour le développement d'un tourisme de cure, ou plus simplement un lieu de villégiature pour les retraités. La « cible » des personnes âgées peut être recherchée avec le niveau de l'équipement médical mis en place sur le territoire.
- Le tourisme d'affaires pourrait également être favorisé avec la réalisation d'un palais des Congrès, permettant alors d'optimiser une offre hôtelière qu'il apparaît nécessaire de créer.
- La Basse-Terre prisée pour la qualité de ses sites naturels doit faire l'objet d'investissements à l'échelle régionale pour permettre la réouverture de sites tels que la Savane à Mulets et la fréquentation de la Soufrière qui profite pleinement à la ville de Basse-Terre.
- A l'instar de nombreux festivals développés à travers le monde, Basse-Terre doit favoriser son développement culturel et ainsi créer un événement au retentissement international. La ville peut compter sur des équipements d'importance tels que l'Artchipel et de lieux d'identité forts (le fort Delgrès, le littoral et la nouvelle esplanade

développée en interface avec le Port) qui peuvent constituer de bons supports pour créer une manifestation phare et assurer une nouvelle renommée à la ville.

L'hébergement

La faiblesse de l'hébergement doit être compensée par une structure hôtelière de haut de gamme et le développement de petits hôtels liés à la fréquentation « ordinaire » de la ville (liée notamment à la présence du tribunal), dont l'inscription pourrait être encouragée dans les dents creuses (biens sans maîtres).

A l'inverse de ce qu'ont développé les communes situées en périphérie (Trois Rivières notamment), l'offre en gîtes sur la ville de Basse-Terre est des plus réduites, alors que la demande est forte.

La ville portuaire

Fort des aménagements consentis par la Ville en partenariat avec le Port, la liaison avec les Saintes doit être développée.

L'aménagement du port initialement proposé par le Grand Port de la Guadeloupe (GPG) qualifiait le littoral avec l'inscription de grands paliers descendant dans la mer.

Un amphithéâtre destiné à l'accueil de groupes de musique n'a pas été réalisé.

De même la qualification de Port touristique supposait la création d'un petit village artisanal pour accueillir les personnes ; dont l'ambition n'a pas dépassé le stade de projet.

Il serait bon de poursuivre sur ces orientations tant elles conditionnent l'animation de l'esplanade ville-port aujourd'hui un peu vide.

Les zones d'activités

L'attractivité de la zone franche est très importante, qu'il convient de maintenir voire de l'élargir à Calebassier.

■ Développer des équipements ? Lesquels ?

Le niveau d'équipement très correct de Basse-Terre mérite plus d'être optimisé que d'être complété, à l'instar des appareils de santé ou des équipements sportifs pour l'heure sous-utilisés.

Un service tel que la « Maison de la Justice » pourrait être mis en place pour informer les gens sur leur droit et devoirs et ainsi soulager le tribunal ou même la Mairie trop souvent soumis à ce type de questionnements.

■ Quelles réponses aux problématiques sociales ?

La question étudiante

L'offre en logements pour les étudiants pourrait être développée sur Basse-Terre en complémentarité de celle déjà développée sur Saint-Claude.

Le cadre de vie, l'offre urbaine sont de réels atouts pour attirer les étudiants sur Basse-Terre ; le développement de l'accueil des étudiants suppose aussi que les commerces restent ouverts plus longtemps et que les transports en commun soient efficaces.

Rendre la ville plus sûre

Le développement de commerces illicites tend à prendre une importance inquiétante dans certains secteurs de la ville, comme au niveau du marché, au pied du passage des Marches. De petits foyers de délinquance se forment sur Morne-à-Vaches, mais aussi dans le centre, à Bas-du-bourg, ...

Les personnes âgées

Un EHPAD a été récemment réalisé sur Bébien. Cet équipement, d'accessibilité limitée de par sa cherté, répond principalement aux besoins de personnes qui ne sont plus vraiment autonomes.

Plutôt que de développer des unités spécialisées de ce type, la volonté est de mettre en place une offre de services à la personne, permettant aux personnes concernées de rester chez elles dans un cadre familial.

Quelle organisation des transports, des circulations et du stationnement ?

Une offre de transport à la demande

Face à une offre déséquilibrée et une fréquence des rotations jugée trop faible dans certains quartiers (Petit-Paris), le transport en commun doit évoluer pour garantir à tous de meilleures conditions de circuler sur le territoire.

Dans la perspective de rendre la ville plus animée plus longtemps dans la journée, le renforcement de l'offre de transports s'impose le soir et les week-ends.

Le profil démographique vieillissant de la Guadeloupe et singulièrement de Basse-Terre suppose de répondre à une mobilité contrainte par la topographie du territoire et l'âge des habitants. S'il n'est pas envisageable de garantir un service de transport en commun sur l'ensemble du territoire communal, en revanche l'offre en transport public peut être relayée par des prestataires privés pouvant, à la demande, satisfaire aux besoins de déplacement de la population.

Ce mode de prestation qui semble particulièrement adapté aux spécificités basse-terriennes, doit être encouragé.

Stationnement

La réalisation (en cours) du nouveau parking de 500 places génère des espoirs quant à une meilleure fréquentation de la ville dont doivent profiter directement les commerces du centre ville qui devront à court-moyen terme ouvrir plus tard jusqu'en début de soirée.

Cette offre nouvelle devrait favoriser une gestion plus claire du stationnement en ville qui resterait permis en dehors de ce nouveau parking mais deviendrait fortement réglementé. La logique défendue vise à favoriser la fréquentation du centre avec une offre de stationnement limitée dans le temps afin de favoriser les turn-over au contact des commerces et de réserver le grand parking pour les stationnements de longue durée.

Atelier 1

Madame FONTAINE Annette
Madame FORT Sandrine
Madame LESTIN Lena
Monsieur BOUGHOUAL Jean
Monsieur DARLIS Frantz
Monsieur NICOLAS Aristide
Monsieur VERMOT de BOISROLIN Alfred

Synthèse

■ Environnement

Risques naturels

Basse-Terre est particulièrement exposé aux risques de surcôte marine et de vague cyclonique. Le territoire de la ville n'est pas un territoire très contraint par les règles du PPR. En vue de l'évaluation des PPR à l'échelle de la Guadeloupe, quelles sont les secteurs que vous souhaiteriez remettre en cause ou émettre des remarques ?

Basse-Terre est concernée par les secousses sismiques et surtout par le risque volcanique. On dispose depuis 2013 un plan local de sauvegarde. En termes d'inondation, la zone du front de mer entre la Poste et les impôts, il y a un secteur inhabité et inconstructible. Il n'y a jamais eu d'inondation dans ce secteur. Aussi, au niveau de la cale des cités unies, il y a aussi une parcelle inconstructible. Malgré tout, les élus réclament un allègement des règles de construction sur le front littoral au niveau de Rivière des Pères. Désormais mieux protégé par les enrochements, il comporte un certain nombre de dents creuses et où le renouvellement urbain peut s'opérer.

Les inondations sont amplifiées par l'urbanisation en amont de la ville. Imperméabilisation des sols et défrichements sur St Claude, en amont de Basse-Terre sont évoqués. Ils amplifient l'intensité et augmentent la fréquence des inondations dévastatrices sur Basse-Terre. La gestion des eaux de pluies doit être avant tout appréhendée à l'échelle intercommunale. Sur ce sujet, les élus soulignent la nécessité de moderniser les réseaux d'assainissement qui sont aujourd'hui vieillissants et dégradés au point que les eaux usées et eaux de pluie viennent à se mélanger (saturation de la STEP). Les écoulements d'eaux pluviales, parfois puissants menacent certains ouvrages comme le pont de la Petite Guinée.

Les élus dénoncent l'état de certaines ravines servant de décharges sauvages et soulignent la nécessité de surveiller ces cours d'eau (police de l'eau). Un aménagement des embouchures des rivières est souhaité (dragage).

Espaces verts

La ville de Basse-Terre est une ville arborée, puisqu'un quart du territoire est occupé par du végétal. Comment percevez-vous le végétal à Basse-Terre ? Quelles sont les orientations que vous souhaiteriez donner en termes d'espaces verts ?

Les espaces verts contribuent à retenir les gaz à effets de serre (GES), à retenir l'eau. Ils ont un côté apaisant. L'arbre et les espaces d'agrément (végétaux) sont un moyen d'embellir la ville et de participer à l'amélioration du cadre de vie. L'intégration d'une agriculture en ville peut être envisagée à travers de petits jardins partagés sur des secteurs comme le Carmel, la Rivière des Pères et le Bas du bourg. Les cultures peuvent aussi être imaginées sur les toits, les terrasses ou sur les dents creuses qui ne sont pas encore investies.

Les débats sur le cadre de vie s'orientent sur les questions de mobilité. Les élus souhaitent que la circulation soit limitée sur l'espace urbain. Plusieurs ébauches de solutions sont évoquées comme la création d'une voie de contournement. Les élus réclament que les stationnements soient mieux gérés et régulés pour faire face aux incivilités (occupation sauvage des véhicules sur les trottoirs). La commune de Basse-Terre compte 613 places de stationnement payantes. Sur la thématique des déplacements, les élus souhaitent plus d'espaces dédiés aux piétons en créant notamment des rues entièrement piétonnes sur le centre-ville et en améliorant l'accessibilité pour les PMR (personnes à mobilité réduite).

Un plan de circulation est en cours d'étude. Bientôt les rues du Nègre sans Peur et Gratien CANDACE vont devenir piétonnes. Pour accéder au conseil général aussi, les rues seront piétonnes. L'accès à la rue Maurice Martin se fera à sens unique, l'accès se fera face à la prison.

■ Patrimoine

La protection du patrimoine bâti impose de réglementer les nouvelles constructions ou les réhabilitations en incitant à l'uniformité architecturale (couleur de toiture notamment). Les élus souhaitent une ville colorée. Il est proposé d'occulter les dents creuses par des fresques afin d'améliorer le paysage de la rue. Les futures constructions doivent être un mélange subtil d'ancien et de moderne afin de respecter le cadre général des lieux.

La publicité est perçue comme une nuisance pour le cadre de vie. Une meilleure gestion des panneaux d'affichage est souhaitée par les élus afin de protéger le paysage. (Réduction de leur taille, de leur nombre).

La valorisation et la sauvegarde sont des leviers au développement économique. La visite du patrimoine doit être rendue payante pour assurer leur entretien. La mise en valeur des monuments peut être envisagée à travers des aménagements de sons et lumières qui mettent en scène et font vivre la ville. La création des parcours de la mémoire est bien accueillie par l'ensemble des élus.

Atelier 2

Madame PENCHARD Marie-Luce
Madame PHEDOL JARVIS Christiane
Madame MODESTE Yolande
Monsieur EDOUARD Fred
Monsieur GUIRIABOYE Hugues
Monsieur BATCHILA Jean-Pierre

Synthèse

■ Environnement

Risques naturels

Comme pour le premier groupe, les élus souhaitent voir un allègement des contraintes du PPR sur le littoral. Sur Rivière des Pères, le projet d'aménagement consiste dans la mise en place d'un assainissement collectif, un traitement des surfaces entre le boulevard et les maisons pour un ensemble homogène et une délimitation des parcelles. URBIS précise que ces aménagements sont rendus possibles par la réglementation du PPR. Même en zone rouge, les aménagements légers sont autorisés.

Les dents creuses au Carmel à proximité de l'école sont aussi situées en zone rouge du PPR. Il conviendrait de diminuer le niveau de contrainte sur ce secteur.

Plusieurs habitations situées sur le quartier des Mornes (Réchaud) sont situées dans des zones à risque. Un programme de RHI permettrait de reloger les habitants dans des secteurs non exposés aux risques (une quinzaines d'habitants concernés).

Pour certains secteurs comme sur les Mornes, il faudrait intégrer ces secteurs construits exposés à des risques comme des secteurs non reconstruisibles dans le PLU.

Espaces verts

Les espaces végétalisés doivent être protégés et valorisés. Il n'est pas question d'en créer de nouveaux car le foncier est rare. D'autre part, la gestion des espaces verts implique des moyens importants et une optimisation dans la gestion s'avère nécessaire.

La mise en valeur du végétal peut se traduire par un embellissement des espaces verts existants, une campagne de plantations, des alignements d'arbres. Un traitement urbain du végétal est envisageable mais il ne s'agit pas de créer des espaces verts nouveaux en investissant les dents creuses. Le foncier disponible doit être rentabilisé. Le jardin botanique est un espace vert majeur dans la ville ; il s'agit de le réinvestir.

En bas de la rivière aux herbes est prévu un projet de planche à voile et de kayak.

■ Patrimoine

Présentation succincte des parcours définis entre URBIS, la maison du patrimoine et la DAC

Le patrimoine bâti est indéniablement une plus value pour Basse Terre. Le nombre de bâtiments remarquables demande aujourd'hui une hiérarchisation dans les actions à mener en faveur de la réhabilitation et l'entretien de ce patrimoine.

Le projet de mise en lumière est à nouveau évoqué pour les monuments les plus remarquables. Le patrimoine doit être un levier pour recréer une vie nocturne sur Basse Terre.

Plusieurs exemples de sites ou de lieux sont cités : la cathédrale, la grotte du Carmel qui doit être aménagée en tant que lieu de pèlerinage avec la possibilité d'en tirer des avantages économiques (petites boutiques, etc...).

En termes de développement touristique, le Carmel doit refléter un tourisme culturel autour des bâtiments religieux. La route du Carmel doit être le lieu de pèlerinage.

D'autres espaces peuvent être réhabilités comme lieux d'expression culturelle (cinéma Tivoli, établir un partenariat avec la CASBT). Il est nécessaire de donner la priorité aux messenats pour investir (1% culturel).

La mise en valeur du patrimoine doit participer :

- A faire connaître le patrimoine à la population ;
- Au développement touristique ;
- A une redynamisation nocturne et au renouvellement du cadre de vie.

■ Habitat

Les élus estiment qu'il y a suffisamment de logements sociaux sur Basse Terre. Désormais, l'effort doit être porté sur le logement intermédiaire pour toucher une population aux revenus supérieurs et des primo-accédants.

La résorption d'habitat insalubre doit se concentrer sur des secteurs bien précis (Carmel, Les Mornes, Bas-du-Bourg).

Sur le Bas du Bourg, le Tivoli doit être renouvelé en activités économiques, en restaurant par exemple. On a déjà des lieux d'expressions culturels comme l'Artchipel, le fort Delgrès. Il faut absolument intégrer de l'activité économique pour que la commune ne supporte pas les coûts de fonctionnement.

Le renouvellement urbain doit se mener de manière à ce que les bâtiments du centre ville conservent une certaine unicité (pourquoi pas des reconstructions à l'identique). Un effort doit être mené dans l'intégration des nouveaux bâtis et de leurs équipements d'extérieurs (chauffe eau solaire, boitiers de climatiseur). Les règles de protection peuvent être moins restrictives en dehors de la ville historique.

L'ambition démographique pour Basse Terre doit être de 15 000 habitants.

L'amélioration du cadre de vie sur les quartiers périphériques constitue l'une des priorités de l'équipe municipale :

- Petit Paris : Création d'espaces d'agrément (aire de jeux pour les enfants), espaces de détente.
- Rivière des Pères : Traitement des espaces publics et place du végétal
- Rue Lardenoy : Transformation de la gendarmerie en logements
- en bas de Circonvallation : développement de l'habitat et traitement des espaces publics à revoir.

Un effort doit être mené pour développer les lieux de partage, d'échange et de convivialité (équipements de proximité).

Un slogan est proposé par Mme le Maire : « **Basse Terre, Ville de convivialité et de partage** ».

Il faudra procéder à la formulation des orientations du corps politique, travail de collaboration avec les services de l'état, présentation en concertation avec la population vers la période d'octobre, novembre. L'arrêt du projet est prévu lors du conseil municipal du mois de décembre.

En conclusion, ce fut un séminaire fort intéressant qui a permis aux élus de se concerter, d'appréhender les problèmes qui touchent l'habitat, la revitalisation d'une commune et la politique d'aménagement du territoire à envisager pour une meilleure cohésion sociale et un développement économique.

Levée de la séance de travail : 13h30.